

2.1 Nombre de personnes concernées par les missions :

1. EDITORIAL

En ce début d'année 2021, l'envie est forte de tourner la page de 2020 et de la crise sanitaire, et de se projeter dans la mise en œuvre des axes de développement définis dans le projet de service. Néanmoins, en faisant retour sur cette année écoulée, force est de constater que la pandémie, avec la mise en place du confinement et par la suite de mesures barrières impactant le fonctionnement du SAVS, a suscité des adaptations qui, pour certaines, apportent une réelle amélioration.



En effet, la tenue de réunions en visio-conférence permet de réduire les déplacements (et les risques routiers). L'accompagnement téléphonique soutenu des bénéficiaires pendant le confinement a resserré les liens avec eux et permis de faire avancer des projets pour lesquels il aurait fallu plus de temps dans les conditions habituelles.

Au-delà de ces constats, l'engagement sans faille des professionnels sur cette période compliquée et inédite, leurs capacités d'adaptation, leur créativité pour trouver de nouvelles modalités de réponse aux besoins des bénéficiaires est à souligner. Afin de leur permettre de poursuivre leur action malgré un contexte encore contraignant, il est nécessaire de continuer de leur proposer des espaces de ressourcement (GAP, réunions d'équipe, formation).

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Ce service peut apporter aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement, à court terme ou dans la durée, dans les démarches et l'apprentissage d'autonomie. Il participe à l'évaluation des aptitudes, incapacités et potentialités de la personne dans le cadre d'un projet personnalisé motivant l'accès aux droits.

Le SAVS veille à une coordination des interventions en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Le soutien aux aidants et la mise en œuvre de temps de répit fait partie intégrante des missions du service.

La file active du SAVS est de 63 personnes en 2020 contre 57 en 2020

Missions	Libellé	2019	2020
Mission d'accueil	Personnes accueillies	24	11
	<i>Dont en 1er Contact</i>	17	9
Mission d'accompagnement	Personnes accompagnées	57	63
Mission de veille		23	32
Investigations PCH		2	0
Evaluations sociales		2	0

Commentaires sur l'activité :

Mission d'accueil : On observe une baisse des premiers accueils quasiment de moitié par rapport à 2019, liée à une baisse de notifications effectuées par la MDPH.

Mission d'accompagnement : Le nombre de personnes accompagnées est en hausse et nos objectifs sont en voie d'être atteints (63 sur 70 personnes à accompagner).

Veille sociale : On observe une augmentation du nombre de personnes en veille avec 11 nouvelles mises en veille et 9 fin de veille à décembre 2020 liées à des échéances de notification.

Sorties : 11 personnes sont sorties d'accompagnement dont 6 pour objectifs atteints, 2 vers un relais sans hébergement (SAMSAH), 2 pour arrêt prématuré sans relais et 1 a intégré un Foyer d'Accueil Spécialisé.

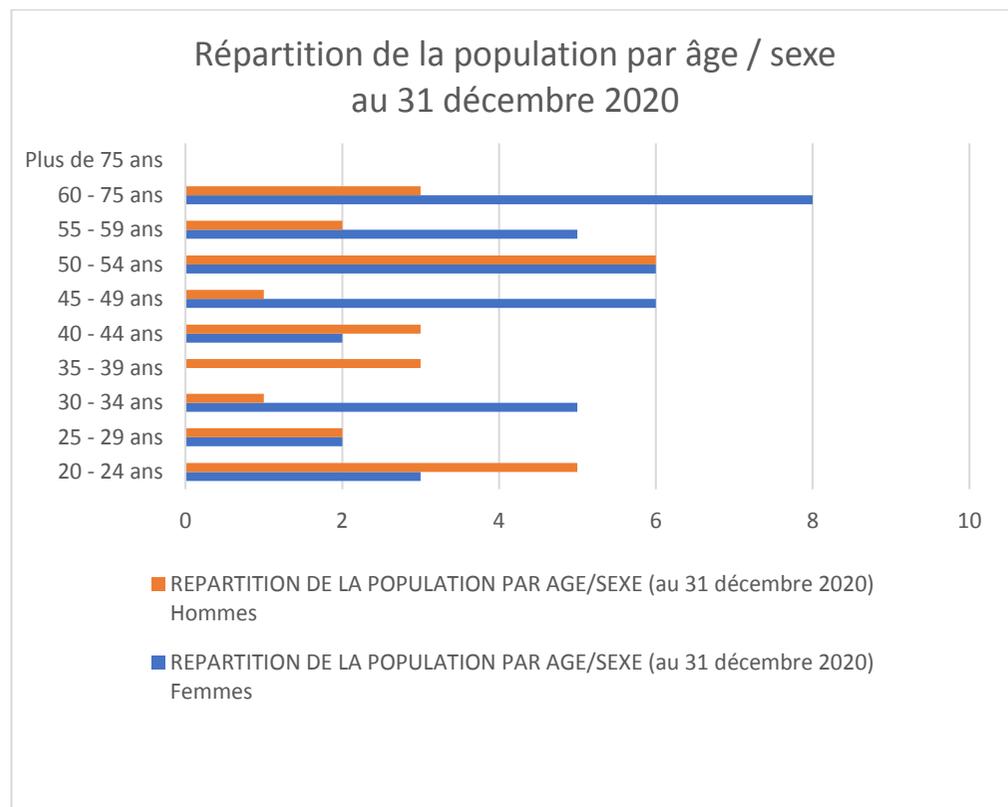
NATURE DES ENTRETIENS EN LIEN AVEC LES MISSIONS

Typologie	Entretiens au Service	Visites à domicile	Entretiens ou démarches à l'extérieur
Nombre	99	242	89

Sur l'ensemble des rencontres et entretiens avec les personnes, 77 % se font à l'extérieur du service (dont 73% au domicile des personnes) et 23% au service. Le contact téléphonique reste un lien privilégié.

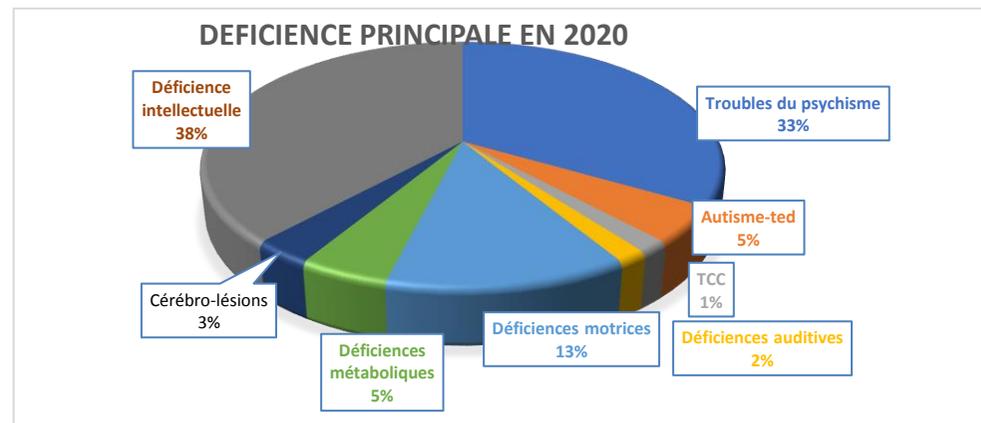
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE :

2.2. Répartition de l'effectif par âge et par sexe

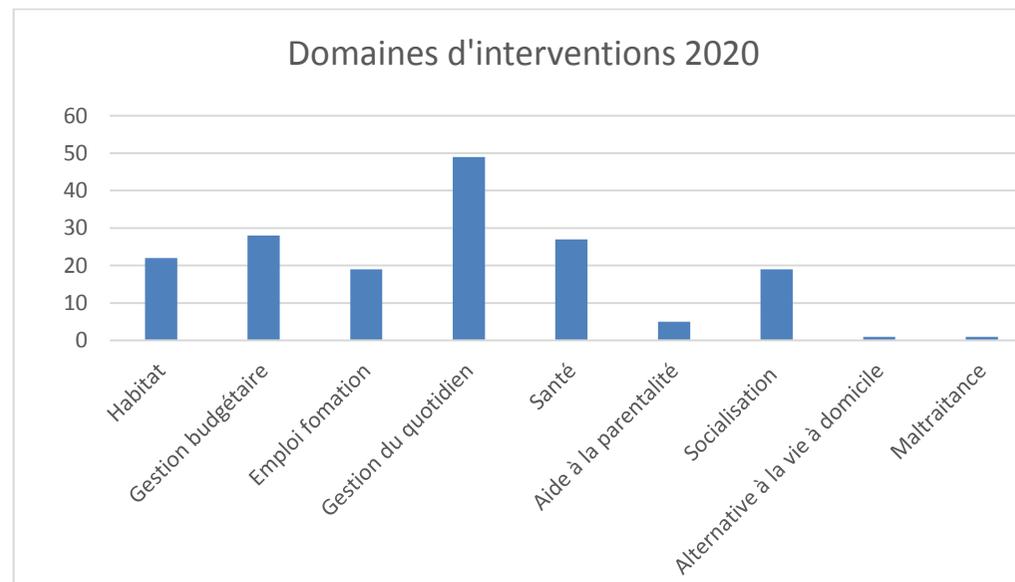


La population se compose de 37 femmes et de 26 hommes. La majorité de la population féminine a entre 45 et 54 ans, et plus de 60 ans. La majorité de la population masculine a entre 20 et 24 ans et entre 50 et 54 ans. On note une augmentation du public jeune chez les hommes et du public vieillissant chez les femmes. Ces publics nous demandent d'adapter nos pratiques et de nouer un lien plus important avec les structures d'insertions professionnelles (EA, ESAT, SAVE, Cap emploi..) et les services gériatriques et les institutions de retraites.

2.3. Type de déficience et /ou pathologie



Commentaire : les personnes accueillies souffrent majoritairement de déficience intellectuelle (38%) ou de troubles du psychisme (33%) ; en proportion moindre de déficiences motrices (13%). Une mutualisation des pratiques (conseil, appui technique, relais accompagnement...) avec le SAMSAH est déjà bien amorcée.



Commentaire : les domaines d'interventions les plus importants sont la gestion du quotidien, la gestion budgétaire, la santé et l'habitat, tous domaines concourant au maintien de l'autonomie à domicile.

2.4. Situation familiale

Composition du ménage	Nombre
Célibataire sans enfant	39
Célibataire avec enfant	16
Couple avec enfant	7
Couple sans enfant	1
Vivant avec son conjoint ou un membre de sa famille	29
Vivant seul	34
En colocation	0

Commentaires :

On note 54% de personnes vivant seules, ce qui explique que le domaine d'intervention lié à la gestion de la vie quotidienne soit élevé.

PROTECTION DU MAJEUR	Nombre de personnes
Non concerné	46
Tutelle	1
Curatelle simple	1
Curatelle renforcée	15
En cours	0

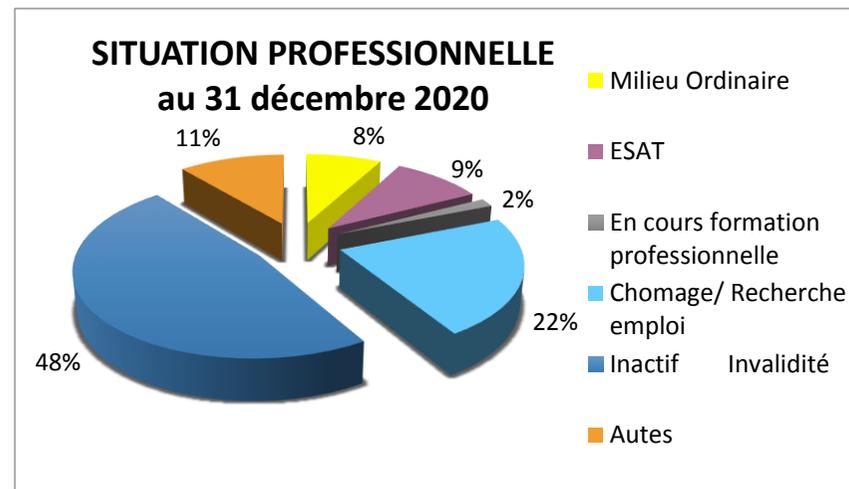
Commentaire : 28,5% des personnes accompagnées relèvent d'une mesure de protection nécessitant un soutien plus important dans les actes de conseils, préventions et décisions au quotidien. Un travail en collaboration se fait avec l'ensemble des mandataires judiciaires.

2.1. Mode de logement

HABITAT	Nombre de personnes
Logement autonome indépendant	46
Logement chez un tiers	16
Hébergement en famille d'accueil, résidences sociales, foyer	1
Sans domicile fixe	0

Commentaires : 73% des personnes vivent dans un logement autonome.

2.6. Situation professionnelle



Commentaires :

48% des personnes accompagnées sont inactives, et 22% au chômage et en recherche d'emploi ce qui nécessite de renforcer le partenariat avec les dispositifs d'insertion professionnelle et de formation du droit commun.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Pour le service :

- **Validation du Projet de service commun SAVS/SAMSAH**, avec élaboration de fiches action communes,

Pour les bénéficiaires :

- **Actions collectives :**
- 3 animations ont été organisées durant l'année et proposées à l'ensemble des personnes accompagnées soit :**
 - o Une randonnée pédestre en montagne au Gaschney avec repas à l'auberge du Schallern en présence de 3 personnes,
 - o Un repas estival au Clos Alexis en présence de 5 personnes,
 - o 2 personnes accompagnées ont participé à un atelier cuisine.



Une magnifique journée ensoleillée au Gaschney

3.2. Travail avec les familles

Le travail avec les familles est essentiellement lié à la demande des personnes accompagnées ou au soutien effectif que l'entourage familial peut être en mesure d'apporter. Le service est à l'écoute et peut conseiller les familles sur certains besoins (droits communs, dispositif de soutien comme Profamille...). Un soutien à la parentalité peut être demandé par les personnes accompagnées.

3.3. Promotion de l'inclusion

Le service s'informe sur les dispositifs existants (habitats inclusifs, Groupe d'entraide mutuelle, Réseau santé, activités de loisirs ou de sports dans la cité...). Un partenariat est en place avec la MJC Le Cheval Blanc pour permettre une participation des personnes accompagnées sur certaines de leurs activités.

Nous avons sensibilisé notre public à une journée intitulée « C'est mon choix, c'est moi qui choisis » pour l'autodétermination des personnes accompagnées par les ESSMS. Cette journée, organisée par le CREAL et initialement prévue le 14 octobre 2020, est reportée en 2021. Les personnes accompagnées ont pu remplir un questionnaire afin d'expliquer la manière dont chacun décide de sa vie.

A travers le Projet de service, nous visons à promouvoir l'inclusion dans la cité en développant des actions collectives pour l'accès à la culture, aux activités sportives et en créant des conventionnements avec des partenaires culturels locaux.

3.4. Coordination des parcours des bénéficiaires

Le service contribue de manière importante à la coordination du parcours des personnes accompagnées en permettant ainsi la continuité de la mise en œuvre de la

réponse à leurs besoins. C'est un enjeu important et les nombreux partenariats en témoignent.

3.5. Partenariats

De nombreux partenariats et rencontres partenariales sont noués dans l'optique de permettre la continuité et le relais des parcours des personnes accompagnées. Aussi l'ensemble des rencontres partenariales se sont poursuivies tout au long de l'année :

- Rencontre dans le cadre du réseau PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins) avec la participation au sous-groupe TSNH (Travailleurs Sociaux Nord Handicap),
- Rencontre avec les professionnels des Espaces Solidarités couvrant les cantons de Wintzenheim et de Munster,
- Rencontre de l'équipe du dispositif MAIA du Conseil Départemental,
- Rencontre d'élus de la commune de Munster pour présentation du service et des dispositifs proposées par la mairie,
- Participation au groupe de travail Inter SAVS du Haut Rhin sur la thématique de SERAFIN PH
- De manière générale, maintien des liens de travail avec l'ensemble des services et acteurs intervenant pour les questions de logement, gestion financière, accès aux droits, à l'emploi et aux soins, et les nouveaux dispositifs.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Elle est déclinée dans 2 domaines principaux :

4.1. Formation professionnelle

- Formation à l'Approche systémique 2^{ème} et 3^{ème} journées (2 personnes), mutualisée avec le SAMSAH,
- Groupes d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour le personnel non Cadre (4 réunions dont 1 en commun avec le SAMSAH, et 4 réunions annulées),
- Formation Communication non violente (1 personne) mutualisée avec le CARAH de Colmar,
- Formation Autisme « Les techniques de communication alternative pour les personnes avec autisme » (1 personne).

4.2. Modernisation des pratiques professionnelles :

- **Renforcement de la mutualisation de l'organisation** entre les deux SAVS et le SAMSAH avec mise en place de relais d'accompagnement conjointement avec le SAMSAH.
- **Adaptation aux conditions sanitaires** : Télétravail, réunions et rencontres partenariales en visioconférence, maintien des visites à domicile auprès des bénéficiaires, rôle plus soutenu dans la coordination auprès des partenaires, informations données aux bénéficiaires par courriers de l'évolution de la situation sanitaire pendant toutes les périodes, remise des attestations de déplacement, explication des gestes barrières...

- Favoriser l'inclusion sociale en développant l'accès à la culture, aux loisirs et au sport
- Développer des actions de soutien aux aidants et la mise en place de temps de répit
- Structurer les partenariats avec le secteur sanitaire pour améliorer la prévention et le maintien de la santé
- Poursuivre le rapprochement et les articulations avec le secteur des personnes âgées, entamé en 2020, pour prendre en compte l'avancée en âge des personnes accompagnées.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2,2	0,2		2			

Bien que les moyens et les missions dévolus au SAVS 68 évoluent peu, l'équipe continue de se former afin de pouvoir répondre de la manière la plus adaptée à la diversité des demandes et des situations rencontrées.

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

2018	2019	2020
2,4	2,2	2,2

6. CONCLUSION

Malgré les circonstances particulières rencontrées en 2020, le SAVS 68 a réussi à être présent pour les bénéficiaires tout au long de l'année. 2020 devait être l'année du démarrage de la mise en œuvre du nouveau projet de service commun aux 2 SAVS et au SAMSAH. Si certains des nouveaux partenariats envisagés ont été mis en place, d'autres actions sont à reprogrammer en 2021.

Perspectives 2021

Annie WEISSLOCKER, Directrice et Dorothee RIESTERER, Cadre Intermédiaire (par intérim)